

REQUETE

20 JAN. 1987
N° REQUETE

412770.

A monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS

- Monsieur Jean KOUTCHINSKY,
Né le 29/07/1922 à PARIS (3è)
Demeurant à PARIS (18è), 8 rue Achille Martinet,

L40.

- Monsieur Franck KOUTCHINSKY,
Né le 09/11/1959 à PARIS (11è)
Demeurant à PARIS (18è), 8 rue Achille Martinet,

p(Propriétaires indivis et apporteurs d'un fonds de commerce de salle de culture physique, yoga, danse, esthétique, sauna, toutes disciplines sportives et activités physiques, la vente de tous articles, produits en relation avec lesdites activités, sis et exploité : 50 rue Duhesme (75018) PARIS, et souscripteurs de la Société A Responsabilité Limitée "LE CLUB MONMARTROIS", dont le siège est à PARIS (75018), 50 rue Duhesme,

89 B607

Ont l'honneur de vous exposer qu'ils désirent apporter leur fonds de commerce de salle de culture physique, sis et exploité : 50 rue Duhesme (75018) PARIS,

qu'en application de l'Article L.193-1 et D.169,

ils sollicitent en conséquence la nomination d'un Commissaire aux Apports, choisi parmi les Commissaires aux Comptes inscrits, ou parmi les Experts figurant sur une des listes établies par les Cours et Tribunaux.

Il est ici précisé :

- La valeur des actifs apportés s'élève à quatre cent quatre vingt un mille six cent soixante dix sept Francs (481.677 F.)
- Le chiffre d'affaires est de deux cent trente et un mille sept cent quatre vingt trois Francs (231.783 F.),
- Le total du bilan s'élève à trois cent quarante deux mille trois cent trente et un Francs (342.331 F.).

D'autre part, Messieurs Jean et Franck KOUTCHINSKY sollicitent, exceptionnellement, la nomination en qualité de Commissaire aux Apports, de Monsieur Didier BONNEVIE, Commissaire aux Comptes inscrit, demeurant : 51 rue du Professeur Dastre (95120) ERMONT.

Monsieur Didier BONNEVIE ne se trouve pas dans un des cas d'incompatibilité prévu par la Loi.

Fait à PARIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 16 Janvier

[Signature]

?

- 5 FEV. 67-300112

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la requête présentée par :

Monsieur Jean KOUTCHINSKY et Monsieur Franck KOUTCHINSKY

Nommons

M

demeurant

Jean Paul Foucault
229 bd Pereire 75017 PARIS

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Le Greffier,



A.M. DECOURCELLE
A.M. DECOURCELLE

Fait à Paris, le

5/02/91

Le Président du Tribunal,

J.P. MATTEI

